



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 14 mai 2018 à 20h00

Président : M. Yves Rollier, président

Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 15 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mmes C. von Bergen et I. Weber, M. B. Krebs

Absent : ---

Public : ---

Légende :

CC = conseillers communaux

CG = conseil général

CF = commission financière

CE = Conseil d'Etat

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels et travaux publics

CEnv = Commission environnement

CSécu = Commission de sécurité

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

PDC = plan directeur cantonal

PDR = plan directeur régional

PAL = plan d'aménagement local

ZUD = zone d'utilisation différée

ZAC = zone artisanale
et commerciale

Le président ouvre la séance à 20h02 avec les salutations d'usage.

Lecture du courrier de M. V. L'Eplattenier adressé au Conseil général par son président :

Cher Yves,

Au début de cette législature, le conseil général m'a élu comme son représentant au sein du conseil intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel.

Ce conseil m'a ensuite élu à sa présidence lors de sa séance constitutive.

Ayant acheté une villa à Villiers et y déménageant cet été, je démissionne aujourd'hui de ma tâche communale afin de vous permettre d'élire mon successeur lors du prochain conseil général.

Celui-ci pourra donc participer à la séance de printemps qui traite des comptes.

Par contre, désirant assumer ma présidence, je vais démissionner du conseil intercommunal au jour de cette future assemblée et propose au comité d'élire mon successeur après les comptes 2017.

Comme tu le sais, j'ai toujours aimé participer à la vie citoyenne et c'est avec un pincement au cœur que je quitte Cornaux.

Je t'adresse, ainsi qu'aux autres élus du conseil général, mes meilleures salutations et vous souhaite encore de nombreux et fructueux débats.



1. Appel

Mme Suzanne Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 15 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de : 8

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification suivante :

M. A. Lecoultre (PLR) : Point 5 de l'ordre du jour, mon intervention – point 4 : Pour mémoire : chaque décision ou investissement qui est pris, entraîne in fine une multitude de **coûts directs** et non pas indirects mais également...

3. Ordre du jour

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
3. Ordre du jour
4. Nomination d'un (e) délégué (e) au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics des communes de Cornaux et Cressier (Service des TP2C)

6. Rapport d'activité des TP2C – exercice 2017
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Cantin (CC) : Veuillez excuser Mme Isabelle Weber, présidente de commune, qui pour des raisons indépendantes de sa volonté ne peut pas être présente ce soir, elle devrait regagner la Suisse demain matin.

4. Nomination d'un (e) délégué (e) au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en remplacement de M. Vincent L'Eplattenier, démissionnaire

Le président ouvre la discussion :

Mme H. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR ne présente personne pour remplir ce poste.*

M. H. Kohler (PS) : Le parti socialiste vous présente Mme Maddalena Perrenoud au poste de déléguée du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, poste qu'elle a déjà occupé lors d'une précédente législature. Nous pensons qu'elle est à même de remplir cette tâche.

Applaudissements de l'assemblée.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics des communes de Cornaux et Cressier (Service des TP2C)

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le 26 octobre 2017, la CF a été convoquée par le CC M. Mario Clottu en charge du dossier, pour la présentation d'un véhicule utilitaire et son équipement. Celui-ci remplacera le véhicule actuel (Meili – 1990) qui arrive en fin de vie.*

Lors de cette présentation la CF a demandé de soumettre d'autres propositions afin qu'une comparaison soit possible.

En effet, selon la Loi cantonale sur les marchés publics (LCMP) et l'accord intercantonal sur les marchés publics, la procédure « sur invitation » peut être appliquée et là, effectivement, plusieurs offres doivent être présentées.

Lors de la séance du 19 mars 2018, M. Clottu, nous a fourni de nouvelles indications et a répondu à toutes nos questions. Il n'a pas ménagé ses efforts pour nous proposer plusieurs offres afin d'avoir une comparaison de prix significative. Mais dans ce domaine, les fournisseurs qui répondent aux différents critères de choix ne sont pas légion et se réfèrent toujours à l'importateur. Ce qui a pour effet de neutraliser la concurrence.

Une autre option aurait été de partir sur le choix d'un autre véhicule et des équipements d'autres marques afin de mettre en concurrence cette nouvelle solution.

Dans cette situation, la CF est consciente des difficultés de présenter plusieurs offres pour le même engin ou d'évaluer un projet totalement différent à celui choisi après réflexion de la part des utilisateurs.

La CF vous propose de soutenir l'arrêté relatif à l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics TP2C. Elle recommande néanmoins que pour de futurs investissements de cette importance, plusieurs offres ou alternatives soient présentées afin de répondre à la Loi cantonale sur les marchés publics (LCMP).
Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : Bien conscient que le véhicule proposé remplit pleinement les exigences de ces futurs utilisateurs il faut constater qu'il est d'un prix élevé.
Si la commission des SI-TP soutien cet achat, elle aurait cependant été intéressée à pouvoir disposer d'offres de véhicules concurrents. Afin de pouvoir évaluer si toutes les options et caractéristiques du véhicule proposé étaient effectivement prioritaires et indispensables.
Nous espérons qu'avec cet achat le personnel du TP2C verra ainsi son activité quelque peu allégée pour divers tâches et travaux sur le domaine communal.
Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Après une discussion animée, le groupe PLR arrive à la conclusion que réparé le vieux Meli ça n'en vaut pas la peine. Que les travaux publics des communes de Cressier-Cornaux ont besoin d'un véhicule polyvalent. Le choix du tracteur est bien adapté aux différents travaux à effectuer et l'on remarque dans le choix de ce type d'engin la vision du chef de la voirie qui, par ailleurs, connaît très bien cette marque et a une formation de mécanicien agricole ce qui n'est pas inintéressant au niveau des services et de l'entretien de ce matériel. Sur ces différentes considérations, le PLR va accepter le crédit de CHF 80'000.00 pour l'achat du nouveau véhicule.

M. A. Askandar (PS) : Ayant participé à plusieurs séances traitant l'acquisition de ce nouveau véhicule, nous savons à quel point c'est difficile d'obtenir des offres comparables pour des machines spéciales. Malgré ces difficultés, le conseiller communal en charge du dossier a essayé d'obtenir plusieurs offres et nous le remercions pour le travail fourni.
Vu la situation actuelle, l'âge de notre véhicule Meili et afin de donner les moyens nécessaires au service des travaux publics des deux communes Cornaux et Cressier pour assurer les prestations qui lui sont confiées, le parti socialiste de Cornaux accepte la demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'achat de ce nouveau tracteur.
Merci de votre attention.

- ➔ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté.
- ➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Rapport d'activité des TP2C – exercice 2017

Néant.

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. Motions et propositions

Néant.

9. Communications du Conseil communal

M. J.-M. Cantin (CC) : Information à tous les membres engagés dans les commissions communales, peut-être certains d'entre vous le savent déjà, les montants des vacations des commissions doivent être annoncés comme revenu sur la déclaration d'impôts. Le service des contributions recherche ardemment à remplir la caisse cantonale. Dans le courrier du 5.01.2018 reçu des contributions, il est mentionné ce qui suit :

« Pour tenir compte des frais engendrés par les fonctions et à l'instar de ce qui pratique pour l'imposition d'autres rémunérations similaires, ces indemnités seront imposées sous déduction d'un forfait de frais d'acquisition du revenu de 50 %. La déduction forfaitaire accordée sera d'au minimum CHF 3'000.00 et au maximum CHF 8'000.00 par année.

Attestation du montant des indemnités. Afin de simplifier la question administrative, des certificats de salaire devront être établis de manière systématique uniquement pour les rémunérations qui dépassent la somme de CHF 2'300.00 par année civile. Pour les indemnités versées jusqu'à un montant de CHF 2'300.00 par membre, une simple liste récapitulative pourra être adressée au Service des contributions. Cette liste devra au minimum indiquer le nom de chaque membre du Conseil général et des commissions communales, ainsi que le montant total des indemnités versé à chaque membre pour la période considérée. »

M. P. Staub (PS) : J'ai une remarque à faire ! On se dévoue, on cherche du monde, je prends ma voiture personnelle pour me rendre à différentes séances... Il faudrait une fois arrêter les bêtises...

M. W. Schärer (PLR) : C'est à nouveau un scandale, le service des contributions, au lieu d'inventer des trucs pareils, il ferait mieux de réclamer les impôts qui sont en retard !

M. A. Lecoultre (PLR) : J'abonde dans ce qui a été dit, effectivement je confirme que dans d'autres cantons, le service des contributions (ex. canton de Fribourg) réclame les impôts qui leur sont dus alors qu'à Neuchâtel ils laissent traîner. Plus grave encore, on fait des économies de bouts de chandelles auprès de gens qui s'engagent pour la collectivité et je trouve cela honteux ! Y a qu'à Neuchâtel qu'on peut inventer des « Neuchâteloiseries » pareilles.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je comprends parfaitement vos indignations mais c'est Neuchâtel !

M. J.-M. Cantin (CC) : Vous avez certainement entendu des affirmations ou rumeurs que la responsable du magasin d'alimentation « Aux4saisons » a résilié son contrat pour le mois de septembre 2019. Le CC est inquiet du devenir de ce magasin et également par rapport à l'agence postale. Le CC désire le maintien de cette agence à tout prix. Nous avons eu un entretien avec le propriétaire afin de connaître sa vision du futur. Le propriétaire souhaite qu'un commerce soit maintenu à cette adresse, mais trouverons-nous un repreneur ?

S'il n'y a personne, les locaux pourraient être utilisés, à futur, pour des locaux, bureaux ou autres. Si vous connaissez quelqu'un qui serait susceptible de reprendre ce magasin, veuillez le prier de s'adresser directement à la gérante.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le Conseil communal souhaite confirmer que le prochain CG aura lieu le lundi 25 juin 2018 à 19h00 – comptes 2017. Les personnes membres de la CF sont priés de noter le rendez-vous suivant lundi 4 juin 2018 – discussion sur les comptes 2017. Les membres de la CF et la CSI/TP sont conviés le 28 mai 2018 à 19h30 à une séance d'information et présentation des dossiers suivants :

- ◇ PGEE – plan général d'évacuation des eaux
- ◇ Assainissement route de la Raffinerie
- ◇ CAD – chauffage à distance
- ◇ CEN – extension du réseau d'eau

Une confirmation par courriel de l'administration vous parviendra prochainement.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Dossier d'aménagement du territoire :

Marais-aux-chevaux : sur 4 oppositions, 2 ont été retirées par les opposants et 1 a été levée, reste 1 en cours de traitement

Carrière Juracime : 1 opposition avait été déposée et a été retirée récemment par l'opposant.

PAL : plan d'aménagement local nous devons réaliser sa révision et suite à un courrier daté du 3 mai dernier, le chef du département demande que celui-ci soit validé au plus tard, par le conseil général, d'ici fin 2023. Afin que les communes ne soient pas prises à la gorge par des dépenses exagérées et selon leur demande, une séance aura lieu au Château d'ici fin juin pour faire le point sur la procédure à adopter. Comme vous pouvez le constater les communes de l'E2L n'ont pas encore commencé le leur et la commune la plus proche La Tène a déjà demandé 126'000 frs. pour procéder aux études, restent encore toute la phase de réalisation. Peseux annonce pour toute la procédure un montant de 800'000 fr. Nous prendrons le temps de la réflexion pour choisir la procédure adéquate, également du point de vue financier. Le président de l'urbanisme M. A. Messerli m'a déjà soufflé quelques pistes et je pense que nous allons nous rencontrer très prochainement pour en discuter. Va certainement voir le jour encore cette année une commission ad hoc sachant que les enjeux engagent notre commune pour les 15 ans à venir et que les sujets traités peuvent être diverses en fonction de notre vision politique. A notre dernier plan avait été révisé en 1999....

Le Clos : il y a jour pour jour 11 ans donc en 2007 le Conseil général acceptait l'achat d'un terrain au lieu-dit Le Clos et demandait la création d'une commission ad hoc. Après de nombreuses péripéties et le mot est faible concernant en autres :

- le changement d'affectation pas admis en ZUP car les appartements avec encadrement ne sont pas considérés comme de l'utilité publique ;
- que le changement se monte selon courrier du SAT de janvier à près de 2 millions ;
- le fait qu'à l'époque la fondation pouvait utiliser le terrain comme fonds propres ;
- Le désistement de Landi partenaire dans le développement de la zone suite aux contraintes de l'Etat ;
- Etc.

Aujourd'hui nous avons : une remise à jour, le rapport de la Haute Ecole ARC, une étude de faisabilité établi par une architecte et financée par l'office du logement, une confirmation du projet au niveau régional, un cahier des charges établi par la Commission Le Clos durant cette législature. Il nous manque le financement et les professionnels. C'est pourquoi nous avons pris contact avec des caisses de pensions et des promoteurs.

Nous avons juste quelques interrogations pourquoi le projet des SANS-FOINS à Cressier ne rencontre pas le succès escompté ? Est-ce que les loyers sont trop hauts ? Les gens n'ont pas d'intérêt ?, etc. Nous restons vigilants et allons nous informer. A noter que la Commune de Cressier a investi 200'000 frs pour des études et a participé pour le même montant donc 200'000 frs à la création de la coopérative d'habitation en plus du terrain... En ce qui concerne Cornaux le mandat avait été que cela ne coûte rien à la commune à part la mise à disposition du terrain à une fondation... Il évident que nous n'allons pas donner notre terrain à un promoteur...

M. O. Makaci (CC) : Le projet du CAD est actuellement encore en étude. Nous avons 3 propositions assez intéressantes qui sont en train d'être étudiées. Je préviens donc, les membres de la CF et des SI/TP que plusieurs séances vous certainement se succéder à un rythme assez accéléré à partir d'août-septembre 2018.

M. M. Clottu (CC) : En complément des informations données par M. Cantin au sujet de la séance qui sera organisée pour la CF et les SI-TP, vous avez reçu déjà certains documents concernant le PGEE. Vous allez recevoir un dernier document vraisemblablement cette semaine et ceci vous permettra déjà de vous faire une idée des nombreux dossiers à traiter, je vous les présenterai lors de cette séance.

10. Interpellations et questions

M. C. Divernois (PLR) : *Dans l'express du 2 avril 2018, un article concernant le nouveau pôle de développement du canton de Neuchâtel avec infographie a paru.*

Je vous cite le début de l'article :

LA TÈNE FUTUR POU MON ECONOMIQUE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

La Tène voit grand. Et le canton de Neuchâtel mise gros sur les terrains laténiens. La commune accueillera l'un des trois pôles de développement économique d'importance cantonale, dénommé « Littoral Est ». Imaginé sur vingt hectares entre le centre commercial Marin-Centre et le village d'Epagnier, il devrait abriter d'ici à quelques années 3200 places de travail et 550 habitants. Les deux autres pôles se situent au Crêt-du-Loche et à Boudry (Littoral Ouest), avec chacun des secteurs d'activités spécifiques.

Où en est-on du projet du Marais-aux-Chevaux pour la commune de Cornaux, sachant selon les dernières discussions à ce sujet que pour le canton de Neuchâtel, cette zone était d'une grande importance.

La commune de Cornaux se fait-elle avoir par le canton ???

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Nous avons encore une opposition à traiter et ensuite nous pourrions aller à la sanction. Les sites cités sont d'importance cantonale tandis que le Marais aux Chevaux est d'importance régionale. Le projet est toujours d'actualité, nous avons toujours des entreprises intéressées et même le Canton. Concernant la commune de la Tène, il faut savoir qu'elle n'est pas maîtresse, elle n'est pas encore propriétaire des terrains et pas mal de choses sont encore à mettre en place. Pour accueillir tous ces habitants et toutes ces entreprises, ils doivent préparer toutes les infrastructures et cela prend du temps.

M. C. Divernois (PLR) : Je comprends bien la situation, mais je vois mal le Canton de Neuchâtel investir sur Cornaux et développer sur toute la zone derrière le canal Malbor au vu des projets sur la Tène. D'après les discussions que nous avons eues en son temps, il semblait qu'il rachèterait toute la zone pour y intégrer des entreprises, alors que le Canton pousse sérieusement le projet sur la Tène. La commune de la Tène n'a pas du tout les mêmes moyens financiers que Cornaux. Pour développer la zone et étant donné qu'il n'y a pas forcément les mêmes « pistons » qu'à Cornaux, cela peut débiter très vite sur La Tène. Je vous rappelle tout de même que le Canton n'était pas favorable au départ pour le développement de cette zone.

M. W. Schärer (PLR) : Je suis content que l'on aborde ce sujet. J'ai été choqué à la lecture du journal du mois d'avril, j'avais tout d'abord pensé à un « poisson d'avril ». Si c'est comme cela que l'on veut développer le Canton, avec les chiffres avancés soit : création de 3200 postes de travail et 550 habitants, alors vive les frontaliers, vive le trafic, je ne vois pas où est l'intérêt...il y a quelque chose qui m'échappe.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : C'est la vision du territoire qu'a le Canton en 2030-2040. Leur vision politique, cela peut paraître démesuré, ils utilisent les terrains les mieux appropriés. A quelque part aussi, c'est la population qui vote cela. C'est peut-être une nouvelle « Neuchâteloiserie ». Je vous rappelle également qu'un plan directeur cantonal a été mis en place. Pour en revenir à Cornaux, je vous confirme que le Canton est toujours derrière le projet.

M. O. Makaci (CC) : Je serais aussi heureux, si l'on pouvait mettre un article similaire pour valoriser aussi Cornaux dans les journaux.

M. J.-L. Décrevel : Douches – salle de sports :

Au nom des heureux utilisateurs de la salle de sport, je souhaite suite à l'installation des nouveaux robinets mélangeurs des douches, vous transmettre nos vifs remerciements, et plaisir de pouvoir bénéficier d'installations fonctionnelles et accessibles à tous en même temps.

Un merci également à l'entreprise Ernst et Käslin pour son implication dans la remise en conformité du système de distribution d'eau.

Comme chaque avantage à son inconvénient, il se peut cependant que l'on constate une légère augmentation de la consommation d'eau.

Pour terminer l'installateur, M. Ledermann, se tient à disposition pour effectuer une formation auprès du personnel de conciergerie afin que ce dernier puisse assumer un entretien et une maintenance nécessaire et régulière des douches. Merci d'en prendre bonne note.

M. L. Krebs (PLR) : Où en est-on par rapport aux travaux de la ligne électrique Le Buisson-Souaillon, tout est en plan plus rien ne bouge ?

M. O. Makaci (CC) : Excellente question, il me semblait que tout devait être réalisé d'ici la fin du mois. Je vais me renseigner auprès de Viteos.

11. Divers

Mme S. Staub (PS) : *Je prends la parole ce soir, afin de vous rendre attentifs au fait que lors de notre prochain Conseil général, un point du jour sera consacré à l'acceptation ou au refus de la nouvelle convention du CAP (centre d'animation et de prévention) ainsi que de ses statuts. En tant que secrétaire du comité de gestion, je pense que cette décision devra être prise en étant conscient de son importance pas seulement financière, mais aussi sociale et humaine.*

C'est en 1998 que la décision et l'utilité de ce centre a été débattue. M. le Docteur Jacques Aubert s'était rendu compte d'une nette augmentation de problèmes liés à la toxicomanie dans l'Entre-Deux-Lacs. 20 ans plus tard, les problèmes des jeunes sont encore existants, car comme nous l'avait exprimé M. Cantin, des détériorations régulières ont lieu dans notre commune. Il est temps de réfléchir à une autre manière d'approcher notre jeunesse. Par le CAP, des animateurs de rues seront présents afin de parler avec ces adolescents en mal être et afin de les aider à trouver un équilibre.

C'est un des points important du changement du CAP 2.0, son travail extramuros. Rien ne vaut le contact direct avec ces jeunes. Des professionnels sauront les soutenir et les encadrer.

Beaucoup d'autres nouveautés seront proposées à nos adolescents. Afin de mieux comprendre et connaître le projet du CAP dont vous devrez au prochain Conseil général, débattre, le comité de gestion ainsi que les animateurs du centre des jeunes de Neuchâtel vous invitent à venir les écouter et comprendre l'importance de ce magnifique projet intercommunal. Vous êtes invités à venir et à poser toutes les questions au professionnels sociaux qui se réjouissent par avance de vous rencontrer au centre des jeunes le jeudi 31 mai à 19h.

Et afin que je sois certaine que vous n'oubliez pas cette rencontre, je vous distribue cette feuille avec les dates, l'endroit et l'heure de cette rencontre. Les Conseillers des autres communes seront également invités. A bientôt donc et merci de votre écoute.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h43.

Cornaux, le 14 mai 2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub